



# L'ÉTAT DE LA FORMATION INFIRMIÈRE DANS DIFFÉRENTS PAYS FRANCOPHONES - 2018



Étude réalisée par



CENTRE D'INNOVATION  
EN FORMATION INFIRMIÈRE  
CENTER FOR INNOVATION  
IN NURSING EDUCATION

Faculté des sciences infirmières

Université   
de Montréal et du monde.

© Droits d'auteur, 2019  
Centre d'innovation en formation infirmière (CIFI)  
Faculté des sciences infirmières, Université de Montréal  
C.P. 6128, succursale Centre-ville  
Montréal (Québec) H3C 3J7  
Canada

[www.cifi.umontreal.ca](http://www.cifi.umontreal.ca)

Sous la direction de Jacinthe Pepin, infirmière, Ph. D., professeure titulaire, directrice du CIFI et présidente du Conseil consultatif sur la formation infirmière du SIDIEF.

## DISTRIBUTION

---

Secrétariat international des infirmières et infirmiers de l'espace francophone (SIDIEF)

4200, rue Molson, Montréal (Québec) H1Y 4V4  
Canada

Téléphone : (++) 1 514 849-6060  
Télécopieur : (++) 1 514 849-7870

[info@sidiief.org](mailto:info@sidiief.org)

[www.sidiief.org](http://www.sidiief.org)

## DOCUMENT EN TEXTE INTÉGRAL DISPONIBLE SUR LE SITE WEB

---

[www.sidiief.org](http://www.sidiief.org) - rubrique *Actions/Formation infirmière à l'université*

### Dépôt légal

Bibliothèque et Archives Canada, 2019  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019  
ISBN 978-2-9815143-8-7 (PDF)

### Pour citer :

SIDIEF (2019). *L'état de la formation dans différents pays francophones - 2018*. Étude réalisée par le Centre d'innovation en formation infirmière (CIFI), FSI, U. de M., sous la direction de Jacinthe Pepin. Montréal (QC) : Auteurs.

**Note** - Le terme « infirmière » est utilisé ici à seule fin d'alléger le texte et désigne autant les infirmiers que les infirmières.

# TABLE DES MATIÈRES

Collaborateurs .....	4
Remerciements .....	5
Résumé .....	6
Liste des abréviations .....	7
Le contexte de l'étude .....	8
La méthode .....	8
Une mise en garde .....	9
Les résultats .....	9
<b>1. Constats quant à l'encadrement réglementaire de la profession .....</b>	<b>17</b>
<b>2. Constats au regard de la formation initiale de 2010 à 2018 : les difficultés du rehaussement .....</b>	<b>22</b>
<b>3. Constats au regard de la formation post-diplôme initial dans un domaine de 2010 à 2018 : même diversité .....</b>	<b>28</b>
<b>4. Constats au regard de la formation des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles universitaires en sciences infirmières (2010-2018) : les défis de la création de programmes avec des ressources limitées dans la discipline infirmière .....</b>	<b>35</b>
Discussion .....	37
Avancées quant aux recommandations .....	40
Grandes conclusions .....	42
Références .....	43
Annexe 1 : Instrument de collecte d'informations (2017) .....	45
Annexe 2 : Recensement des établissements supérieurs affiliés universitaires ou universités de l'espace francophone qui offrent au moins un programme de 1 <sup>er</sup> cycle en sciences infirmières .....	47

# COLLABORATEURS

## Membres du Conseil consultatif sur la formation infirmière du SIDIEF

**BOISSART, Marielle** – infirmière, Ph. D. Sciences de l'éducation

*Directrice des soins, Instituts de formation en soins infirmiers et de manipulateurs en électroradiologie médicale – Adjointe à la coordinatrice des instituts du pôle de formation des professionnels de santé du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Rennes – Chargée de mission de promotion de la recherche paramédicale au CHU – Comité d'ententes des formations infirmières et cadres, France*

**BREEDSTRAET, Sophie** – infirmière, M. Santé publique

*Direction adjointe, Parnasse-ISEI, Haute École Léonard de Vinci, Bruxelles, Belgique*

**DUBOIS, Sylvie** – infirmière, Ph. D.

*Directrice, Direction nationale des soins et des services infirmiers, ministère de la Santé et des Services sociaux et professeure associée à la Faculté des sciences infirmières, Université de Montréal, (Québec), Canada*

**LAROCQUE, Sylvie** – infirmière, Ph. D.

*Directrice, École des sciences infirmières, Université Laurentienne, Sudbury (Ontario), Canada*

**ROULIN, Valentine** – infirmière, M. Sc. éd.

*Maître d'enseignement, Institut et Haute École de la Santé La Source, Lausanne, Suisse*

**SASSINE KAZAN, Rima** – infirmière, Ph. D.

*Doyen, Faculté des sciences infirmières de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth, Liban*

**SOUBEIGA, Dieudonné** – infirmier, Ph. D.

*Directeur, Institut de Formation et de Recherche Interdisciplinaires en Science de la Santé et de l'Éducation (IFRISSE), Burkina Faso*

**TIGALEKOU OGNALIGUI, Cynthia** – infirmière, Ph. D.

*Responsable section soins infirmiers, Institut national de formation d'action sanitaire et sociale (INFASS), Gabon*

**SALETTE, Hélène** – infirmière, M. Sc., ASC

*Secrétaire générale – SIDIEF*

## Centre d'innovation en formation infirmière

**BRUNELLE, Ginette** – infirmière, M. Sc.

Coordonnatrice

**PÉPIN, Catherine** – infirmière, étudiante au Ph. D.

Auxiliaire de recherche

## REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier tous les répondants à l'étude 2017-2018 qui ont permis la mise à jour des profils de formation infirmière de leur pays respectif.

**ABEMYIL**, Marie – infirmière, M. Sc. inf.  
*Directrice, Institut supérieur des sciences de la santé, Université adventiste Cosendai, Douala, Cameroun*

**BAROUDI**, Majda  
*Directrice, Institut de formation aux professions de santé (IPFOPS), Meknès, Maroc*

**BEN YAHIA**, Mounir  
*Professeur de l'enseignement paramédical, Institut Supérieur des Sciences Infirmières de Sfax, Tunisie*

**DIOP**, Alassane – infirmier  
*Chef de service, soins infirmiers, Hôpital psychiatrique de Thiaroye, Sénégal*

**EVRARD**, Gilles – M. Santé publique, pédagogie et gestion  
*Professeur de sciences de l'enseignement secondaire général, Luxembourg*

**GHARBI**, Hanifa – infirmière spécialisée en soins intensifs et psychologue clinicienne  
*Gestionnaire d'équipe et de services de soins, présidente de l'Association tunisienne des infirmiers, Tunisie*

**GUERMAZI**, Sabeh  
*Professeure principale de l'enseignement paramédical, Institut Supérieur des Sciences Infirmières de Sfax, Tunisie*

**GOEDERT**, Maryse  
*Directrice, Lycée technique pour Professions de Santé, Luxembourg*

**HAKIM**, P' Ahmed  
*Directeur, Institut Supérieur des Sciences Infirmières de Sfax, Tunisie*

**HARTNER**, Rinda – infirmière  
*Chef d'unité, Soins spécialisés d'urgence, Hôpital de Verdun, Montréal (Québec), Canada*

**KOUDOU YOUHOYERE**, Josiane – infirmière  
*Infirmière du Travail, présidente de la plate des organisations professionnelles d'infirmiers et infirmières de Côte d'Ivoire (POPICI), présidente de l'Association des infirmières et infirmiers en santé du travail de Côte d'Ivoire (AIISTCI), chargée des NTIC à l'Association nationale des infirmières, infirmiers et sages-femmes de Côte d'Ivoire (ANIISF-CI)*

**MABEE**, Jean Marie – infirmier  
*Président, Cercle des Infirmiers Diplômés d'État du Cameroun*

**MANGA**, Eustache Anaclet – infirmier  
*Président régional, Ordre des infirmiers, région du Centre, Cameroun*

**MBAYE**, Ismaïla – infirmier  
*Président, Association nationale des infirmiers et infirmières diplômés d'État du Sénégal (ANIIDES)*

**ONUTU**, Angela Daniela – infirmière  
*Directrice des soins infirmiers, Penitenciar Spital Bucuresti Rahova, Roumanie*

**N'GUESSAN**, Tanoh – technicien supérieur de la santé  
*Enseignant Encadreur, Institut national de formation des agents de santé (INFAS), Côte d'Ivoire*

**RAMELET**, Anne-Sylvie – infirmière, Ph. D.  
*Professeure ordinaire, Université de Lausanne, Suisse*

**STEOPAN**, Doru Emil – infirmier, M. Sc.  
*Professeur, Université de médecine et pharmacie « Iuliu Hatieganu », Cluj-Napoca et infirmier chef pédopsychiatrie et toxicomanies, Hôpital Universitaire de pédiatrie, Cluj-Napoca, Roumanie*

**VENANCIO DE SOUSA**, Fabio – infirmier  
*Infirmier au service d'urgences pédiatriques, Luxembourg*

**YAO GBADIÉ**, Lucien – infirmier  
*Infirmier diplômé d'État, en formation à la spécialité Surveillant d'unité de soins (SUS), Côte d'Ivoire*

## RÉSUMÉ

Le rapport, intitulé *L'état de la formation infirmière dans différents pays francophones - 2018*, s'inscrit dans le cadre des travaux du Conseil consultatif sur la formation infirmière du Secrétariat international des infirmières et infirmiers de l'espace francophone (SIDIIEF). Ce rapport présente les avancées de la formation infirmière dans la francophonie quant aux recommandations du mémoire du SIDIIEF (2011) intitulé *La formation universitaire des infirmières et infirmiers – Une réponse aux défis des systèmes de santé*.

Les données recueillies portent, d'une part, sur le cadre législatif de la profession dans les divers pays concernés et, d'autre part, sur la formation initiale, la formation post-diplôme ainsi que la formation des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles universitaires. L'analyse a permis de faire ressortir le chemin parcouru par les 14 pays (41 % des pays membres du SIDIIEF) qui ont répondu à l'appel de mise à jour des informations publiées en 2011 sur la formation infirmière.

Parmi les constats, il a été trouvé : 1) que le rehaussement de la formation initiale demeure difficile et que trois pays (Belgique, Canada-Québec et Liban) offrent toujours deux niveaux différents de formation, dont un universitaire, 2) que la formation post-diplôme initial reste fort diversifiée, 3) qu'un grand pas a été franchi quant à la formation à la pratique avancée au 2<sup>e</sup> cycle universitaire et que la formation au 3<sup>e</sup> cycle universitaire avance plus lentement au rythme de la formation des corps professoraux.

Ainsi, plus que jamais, il importe de poursuivre les efforts afin que les instances des pays de la francophonie soutiennent les trois recommandations du mémoire du SIDIIEF (2011) qui ont fait l'objet de la *Déclaration de Genève en faveur de la formation universitaire*, dans un contexte de complexité des besoins de santé des populations. Si les leaders infirmiers sont engagés à mettre en place un système d'enseignement universitaire couvrant les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles universitaires dans une optique d'amélioration de la santé des populations, certains pays doivent encore prendre des mesures pour que seul le niveau bachelier/bachelor/licence en sciences infirmières constitue la condition d'entrée à la profession. Par ailleurs, l'Organisation Ouest Africaine de la Santé [OOAS] (2014) a proposé un cursus harmonisé de formation infirmière au niveau du premier cycle universitaire.

En conclusion, de manière générale, une tendance vers la formation universitaire des infirmières et des infirmiers dans tous les pays francophones incite à reconnaître l'importance de la concertation et des prises de position internationales. Il importe de poursuivre les efforts stratégiques et de broser un portrait de l'état de la formation de manière périodique, car l'écart à la défaveur des pays francophones persiste.

Un intérêt grandissant pour la pratique infirmière avancée a été observé et il se concrétise par un soutien des diverses instances, tant pour l'ouverture de programmes de maîtrise [master] que pour la législation et la reconnaissance des diplômées de ces programmes.

La discipline infirmière s'ancre dans la francophonie au fil de la préparation universitaire d'un plus grand nombre d'infirmières. Il importe que ce développement se réalise en interdépendance entre pays afin de maintenir des standards de qualité équivalents aux autres disciplines.

# LISTE DES ABRÉVIATIONS

- AIIC** Association des infirmières et infirmiers du Canada
- ANGIDE** Association nationale gabonaise des infirmières et infirmiers diplômés et étudiants
- ANIIDES** Association nationale des infirmiers et infirmières diplômés d'État du Sénégal
- ASI** Académie des sciences infirmières
- ASI** Association suisse des infirmières et infirmiers
- AUF** Agence universitaire de la Francophonie
- B. Sc.** Baccalauréat (universitaire) en sciences
- BAC** Baccalauréat académique
- CAS-DAS-MAS** *Certificate of Advanced Studies/Diploma of Advanced Studies/Master of Advanced Studies*
- CCFI** Conseil consultatif sur la formation infirmière
- CEDEAO** Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
- CEGEP** Collège d'enseignement général et professionnel
- CIF** Collège infirmier français
- CIFI** Centre d'innovation en formation infirmière
- DEC** Diplôme d'études collégiales
- DES** Diplôme d'études secondaires
- DESS** Diplôme d'études supérieures spécialisées
- DPC** Développement professionnel continu
- DSEP** Diplôme supérieur d'études professionnelles
- DSIM** Direction des soins infirmiers et maternels
- ECTS** *European Credit Transfer and Accumulation System / Système européen de transfert et d'accumulation de crédits*
- EESNU** Établissements d'enseignement supérieur non universitaire
- EFPP** Établissements de formation professionnelle privée
- ENDSS** École nationale de développement sanitaire et social
- ENSP** École Nationale de Santé Publique
- EPN** Établissement Public National
- ES** École supérieure
- ESSTS** Écoles supérieures des sciences et techniques de santé
- ESSTSS** École supérieure des sciences et techniques de santé de Sousse
- GIPSI** Groupement Interprofessionnel en Soins Infirmiers
- HAS** Haute autorité en santé
- HES-SO** Hautes Écoles spécialisées de Suisse occidentale
- IA** Infirmière auxiliaire [*Licensed practical nurse*]
- IAA** Infirmière auxiliaire autorisée [*Registered practical nurse*]
- ICLS** Infirmière clinicienne spécialisée
- IFCS** Instituts de formation des cadres de santé
- IFRISSE** Institut de Formation et de Recherche Interdisciplinaires en Science de la Santé et de l'Éducation
- INF** Infirmière
- INFAS** Institut National de Formation des Agents de Santé
- INFASS** Institut national de formation d'action sociale et sanitaire
- IPS** Infirmière praticienne spécialisée
- ISPITS** Instituts supérieurs des professions infirmières et techniques de santé
- IUFRS** Institut universitaire de formation et de recherche en soins
- LMD** Licence-Master-Doctorat
- LPSAN** Loi fédérale sur les professions de la santé
- LPSR** Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées
- LTPS** Lycée technique pour les professions de santé
- M.Sc.** Maîtrise en sciences
- OAMGMAMR** Ordre des infirmières / infirmiers, sages-femmes et des professions connexes, Roumanie [*Ordinul asistenților medicali generaliști, moșelor și asistenților medicali din România*]
- OIF** Organisation internationale de la Francophonie
- OOAS** Organisation Ouest Africaine de la Santé
- PH.D.** Doctorat
- QPP** Qualifications Professionnelles Particulières
- REESAO** Réseau pour l'excellence de l'enseignement supérieur en Afrique de l'Ouest
- SIDIEF** Secrétariat international des infirmières et infirmiers de l'espace francophone
- TPP** Titres Professionnels Particuliers
- TS** Diplôme technique supérieur
- TSS** Diplôme de technicien supérieur de santé
- UNIL** Université de Lausanne

## Le contexte de l'étude

Les membres du Conseil consultatif sur la formation infirmière du Secrétariat international des infirmières et infirmiers de l'espace francophone (SIDIEF) sont fiers de vous présenter ce rapport intitulé *L'état de la formation infirmière dans différents pays de la francophonie - 2018*.

Créé en 2017, le Conseil consultatif sur la formation infirmière a pour mandat de maintenir une vigie sur cet enjeu et de continuer d'agir comme porte-parole de la valeur indéniable de la formation infirmière au niveau universitaire. Ainsi, parmi ses premiers dossiers d'importance, le Conseil consultatif a souhaité mesurer le chemin parcouru depuis la parution du mémoire du SIDIEF intitulé *La formation universitaire des infirmières et infirmiers – Une réponse aux défis des systèmes de santé (2011)*. Rappelons que le mémoire a donné lieu à l'adoption, par l'assemblée générale réunie à Genève (Suisse) en 2012, de la *Déclaration de Genève en faveur de la formation universitaire*, qui a reçu des centaines d'appuis, dont celui du Conseil international des infirmières (CII) et de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF).

Le mandat a été confié au Centre d'innovation en formation infirmière (CIFI) de la Faculté des sciences infirmières de l'Université de Montréal (Québec, Canada), pour mener les travaux de révision et de mise à jour du rapport de 2011 intitulé *Analyse et mise en contexte des profils de formation infirmière dans différents pays francophones*.

Non seulement ce nouveau rapport fait état des avancées de la formation infirmière dans la francophonie concernant plus particulièrement le développement de filières universitaires de sciences infirmières, mais il présente également des données recueillies sur le cadre législatif de la profession dans les divers pays concernés. Une brève recension des écrits sert à contextualiser les résultats de l'évolution observée et a permis de tirer quelques grandes conclusions.

## La méthode

L'Annexe 1 présente l'instrument de collecte d'informations qui a servi à la mise à jour des fiches synthèses par pays en 2017. Les collaborateurs des pays recevaient la fiche complétée en 2010 et devaient en faire les corrections en mode suivi des modifications. De nouvelles questions étaient posées au sujet du cadre législatif dans lequel se situe la formation infirmière.

Ainsi, les questions suivantes ont été ajoutées au questionnaire précédent :

- Existe-t-il un ordre infirmier ou une association professionnelle qui assume un leadership sur la réglementation de la pratique infirmière dans votre pays ou est un interlocuteur auprès du ministère de la Santé?
- Si oui, l'adhésion à l'ordre professionnel/association professionnelle est-elle obligatoire ou facultative?
- La pratique infirmière est-elle encadrée par une loi et si oui, laquelle?
- Une nouvelle infirmière doit-elle, après sa diplomation, obtenir un permis d'exercice et si oui, quelles sont les procédures de reconnaissance, par exemple un examen professionnel, autres?

Des suivis ont été assurés par le CIFI et le SIDIEF afin que le plus de pays possible soient représentés dans la présente mise à jour. Ainsi, 14 des 20 pays du rapport précédent ont actualisé les données sur la formation infirmière. Comme dans ce rapport (CIFI, 2011), deux fiches ont été complétées pour le Canada : une pour le Québec et une autre pour les autres provinces canadiennes. Les fiches peuvent être consultées à l'Annexe 2 du présent document.

L'analyse a d'abord porté sur le cadre législatif de la profession infirmière. Puis, de principaux constats se sont dégagés au regard de la formation initiale, de la formation post-diplôme initial ainsi que de la formation aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles universitaires.



## Une mise en garde

---

Comme précisé dans les deux études précédentes (SIDIIEF & FSI U Laval, 2008; SIDIIEF-CIFI U Montréal, 2010), la mise en garde suivante est toujours valable : « le titre d'infirmière dans un pays ne peut pas être reconnu dans un autre » (p. 8)<sup>1</sup>. « En ce sens, le présent document ne permet pas de déterminer les équivalences entre les différents programmes de formation et les diplômes; il ne permet pas à une infirmière de situer sa formation par rapport à celle d'un autre pays. Chaque situation mérite d'être examinée par un expert dans le pays d'accueil.<sup>2</sup> »

Le présent écrit est basé sur des échanges par courrier électronique avec les responsables et cadres dans les pays membres du SIDIIEF ayant collaboré à l'étude de 2010 et une mise en contexte tirée de publications sur des thèmes d'actualité. Il vise à présenter un état de situation sur la formation infirmière.

## Les résultats

---

Les 14 pays qui ont répondu à l'appel de mise à jour des informations concernant la formation infirmière dans leur pays ainsi que le cadre législatif de la profession sont les suivants :

**Afrique** : Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Maroc, Sénégal et Tunisie

**Amérique** : Canada-Québec et Canada-autres programmes francophones

**Europe** : Belgique, France, Luxembourg, Roumanie, Suisse romande

**Moyen-Orient** : Liban

Le SIDIIEF réunit des membres de 34 pays différents, soit des étudiants ou infirmières membres, soit des associations, institutions, membres promoteurs et fondateurs. Pour cette étude, le CIFI a envoyé des questionnaires à 21 pays parmi les membres, pays qui avaient participé à l'enquête précédente, soit 62 % des pays membres. Même si le taux de participation que nous avons obtenu est de 71 %, cette étude nous informe de l'état de la formation infirmière dans seulement 41 % des pays membres du SIDIIEF.

Nous présentons d'abord un résumé de l'encadrement réglementaire de la profession infirmière dans les pays (Tableau 1), puis nous nous attardons aux changements survenus entre 2010 et 2018, tels que documentés dans les fiches synthèses et dans les tableaux présentant la formation initiale (Tableau 2), la formation post-diplôme initial (Tableau 3) et la formation de 2<sup>e</sup> (Tableau 4a) et 3<sup>e</sup> (Tableau 4b) cycles universitaires. Les principaux constats sont dégagés et orientent les recommandations.

Le **Tableau 1** regroupe les informations concernant : l'existence ou non d'un ordre infirmier et répond à la question de l'adhésion obligatoire ou non pour les infirmières; l'existence et le nom d'une loi qui encadre la pratique professionnelle; l'exigence de l'obtention d'un permis d'exercice pour les infirmières; et, s'il y a lieu, l'exigence ou non de la réussite d'un examen professionnel. La colonne de droite collige d'autres éléments ou facteurs structurant l'exercice de la profession infirmière.

---

<sup>1</sup> SIDIIEF & FSI U Laval, 2008

<sup>2</sup> SIDIIEF-CIFI U Montréal, 2010

Tableau 1 – Résumé de l'encadrement réglementaire de la profession infirmière

Pays	Ordre infirmier/ Association nationale <i>Nom et adhésion</i>	Loi ou Décret <i>nom</i>	Permis d'exercice	Examen d'entrée à l'exercice de la profession	Autres éléments ou facteurs structurant l'exercice de la profession infirmière
<b>Belgique</b>	Aucun ordre professionnel, mais une association  <i>Union générale des infirmiers de Belgique</i>  Adhésion facultative	Article 45 de la <i>Loi coordonnée du 10 mai 2015</i>	L'infirmière doit être détentrice d'un visa ou d'une autorisation à pratiquer	Non	À l'issue des études d'infirmière responsable des soins généraux, des formations permettent de se spécialiser dans différents domaines (soins intensifs et aide médicale urgente, soins péri-opératoires, santé communautaire, etc.). Certaines de ces formations mènent vers des Qualifications Professionnelles Particulières (QPP) ou vers des Titres Professionnels Particuliers (TPP).
<b>Burkina Faso</b>	<i>Ordre national des infirmiers et infirmières du Burkina Faso</i>  Adhésion obligatoire	<i>Code de la Santé</i>	Non	---	
<b>Cameroun</b>	<i>Ordre national des professions médicosanitaires (regroupant infirmiers, sages-femmes et techniciens médicosanitaires)</i>  Adhésion obligatoire	<i>Loi n° 84-10 du 5 décembre 1984</i>	Non	Non	Un syndicat des infirmiers et deux associations savantes
<b>Canada/ Québec</b>	<i>Ordre des infirmières et infirmiers du Québec</i>  Adhésion obligatoire	<i>Loi sur les infirmières et les infirmiers du Québec. L'article 36 de la Loi sur les infirmières et les infirmiers du Québec définit le champ d'exercice infirmier.</i>	Oui	Oui	Il existe un seul examen d'entrée pour les deux types de formation donnés par deux niveaux d'enseignement (ordre collégial et ordre universitaire).

Pays	Ordre infirmier/ Association nationale <i>Nom et adhésion</i>	Loi ou Décret <i>nom</i>	Permis d'exercice	Examen d'entrée à l'exercice de la profession	Autres éléments ou facteurs structurant l'exercice de la profession infirmière
<b>Canada/ autres provinces</b>	<p><i>Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario (bilingue)</i></p> <p><i>Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (bilingue)</i></p> <p><i>College of Registered Nurses of British Columbia</i></p> <p><i>College and Association of Registered Nurses of Alberta</i></p> <p><i>Saskatchewan Registered Nurses Association</i></p> <p><i>College of Registered Nurses of Manitoba</i></p> <p><i>College of Registered Nurses of Nova Scotia</i></p> <p><i>College of Registered Nurses of Prince Edward Island</i></p> <p><i>Association of Registered Nurses of Newfoundland and Labrador</i></p> <p><i>Registered Nurses Association of the Northwest Territories and Nunavut</i></p> <p><i>Yukon Registered Nurses Association</i></p> <p>Adhésion obligatoire dans toutes les provinces et tous les territoires</p>	<p><i>Loi de 1991 sur les infirmières et infirmiers (ON)</i></p> <p><i>Loi sur les infirmières et infirmiers (NB)</i></p>	<p>Oui</p>	<p>Oui</p>	<p>Profession autoréglementée au Canada : en vertu des lois provinciales et territoriales, les organismes de réglementation des soins infirmiers sont responsables de la protection du public en s'assurant que les infirmières qui ont reçu un permis d'exercice sont des cliniciennes sécuritaires, compétentes, compatissantes et éthiques. Les organismes de réglementation s'acquittent de ce mandat au moyen de diverses activités réglementaires telles que l'examen professionnel, l'établissement de normes régissant la pratique infirmière et la formation, la description de la portée de la pratique infirmière et l'identification des compétences requises.</p> <p>Les étudiantes qui ont satisfait aux exigences d'un programme approuvé de formation en sciences infirmières sont admissibles à l'examen obligatoire d'entrée dans la profession; ce dernier est approuvé par le conseil d'administration de l'organisme de réglementation compétent. Les compétences de niveau débutant guident l'élaboration et la révision des examens d'entrée à la pratique.</p>

Pays	Ordre infirmier/ Association nationale <i>Nom et adhésion</i>	Loi ou Décret <i>nom</i>	Permis d'exercice	Examen d'entrée à l'exercice de la profession	Autres éléments ou facteurs structurant l'exercice de la profession infirmière
Côte d'Ivoire	<p>Aucun ordre professionnel, mais la Direction des soins infirmiers et maternels (DSIM) et l'Ordre des sages-femmes jouent ce rôle.</p> <p><i>Adhésion facultative à l'Association nationale des infirmiers, infirmières et sages-femmes</i></p>	<p>Pas de loi, mais un décret :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Décret n° 72-148 du 23 février 1972 réglementant l'exercice de la profession d'infirmier et d'infirmière</i></li> </ul>	Non	<p>Oui</p> <p>Concours d'intégration par le ministère de la fonction publique et de la réforme administrative ou appel de candidatures suivi d'un test de recrutement</p>	<p>Autres décrets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Décret N° 91-655 du 9 octobre 1991 portant création de l'Institut national de formation des agents de santé (INFAS)</i></li> <li>• <i>Décret N° 2014-554 du 1<sup>er</sup> octobre 2014 portant création de la Direction des soins infirmiers et maternels (DSIM) détermine les attributions, l'organisation et le fonctionnement de la DSIM</i></li> <li>• <i>Décret portant sur l'organisation du Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique pour céder la fonction formation continue des professionnels de santé à la Direction des Ressources humaines conformément aux articles 4 et 6 du décret n° 2011-290 du 12 octobre 2011 portant sur l'institution du poste de Directeur des Ressources humaines dans tous les ministères</i></li> <li>• <i>Décret n° 2016-1141 du 21 décembre 2016 modifiant et complétant l'annexe au décret n° 2015-432 du 10 juin 2015 portant sur la classification des grades et emplois dans l'administration de l'État et dans les Établissements Publics Nationaux</i></li> </ul> <p>L'exercice professionnel n'est pas subordonné à la délivrance d'un permis, mais à un recrutement par la fonction publique ou par une entreprise privée.</p> <p>On trouve quatre syndicats des infirmiers et trois associations professionnelles.</p>

Pays	Ordre infirmier/ Association nationale <i>Nom et adhésion</i>	Loi ou Décret <i>nom</i>	Permis d'exercice	Examen d'entrée à l'exercice de la profession	Autres éléments ou facteurs structurant l'exercice de la profession infirmière
France	<p>Ordre National des Infirmiers</p> <p>Adhésion obligatoire</p>	<p>Décret n° 2004-802 du 29 juillet 2004 relatif aux parties IV et V (dispositions réglementaires) du code de la santé publique et modifiant certaines dispositions de ce code.</p> <p>Articles R 4311-1 à R 4311-15 pour les actes professionnels et Articles R 4312-1 à R 4312-49 pour les règles professionnelles.</p> <p>Décret n° 2018-596 du 10 juillet 2018.</p> <p>Articles L. 4311-15 et L. 4312-1 du code de la santé publique (inscription obligatoire à l'Ordre).</p> <p>Pour les infirmiers de pratique avancée :</p> <p>Décret n° 2018-629 du 18 juillet 2018 relatif à l'exercice infirmier en pratique avancée - JORF n° 0164 du 19 juillet 2018 texte n° 22.</p> <p>Décret n° 2018-633 du 18 juillet 2018 relatif au diplôme d'État d'infirmier en pratique avancée - JORF n° 0164 du 19 juillet 2018 texte n° 42.</p> <p>Arrêté du 18 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'État d'infirmier en pratique avancée - JORF n° 0164 du 19 juillet 2018 texte n° 43.</p> <p>Arrêté du 18 juillet 2018 fixant la liste des pathologies chroniques stabilisées prévue à l'article R. 4301-2 du code de santé publique - JORF n° 0164 du 19 juillet 2018 texte n° 21.</p>	Non		<p><b><u>Existence du Collège Infirmier Français (CIF), depuis 2014</u></b></p> <p>Sur invitation de La Haute Autorité de Santé (HAS) et en lien avec sa Commission « amélioration des pratiques et sécurité des patients », l'HAS a réuni un ensemble d'organisations représentatives de l'exercice de la profession infirmière constituant dans un premier temps un groupe de travail « Développement Professionnel Continu (DPC) des infirmiers » pour l'approbation des listes de méthodes et de modalités d'un programme du DPC. Les différentes réunions de concertation et d'échanges sur les travaux ont fait émerger chez les participants le besoin de création d'une structure de la profession infirmière fédérant les organisations professionnelles (syndicales, ordinales, associatives et scientifiques). C'est ainsi que le groupe s'est organisé en Collège des infirmiers français (CIF) constitué de personnes morales représentées selon les composantes cliniques, pédagogiques, politiques, académiques et scientifiques. Son but est d'apporter la meilleure réponse aux besoins de santé des populations dans une vision positive de la profession infirmière.</p> <p><b><u>Existence de l'Académie des Sciences Infirmières (ASI), depuis novembre 2012</u></b></p> <p>Le 30 novembre 2012, le Groupement Interprofessionnel en Soins Infirmiers (GIPSI) devient l'Académie des sciences infirmières (ASI), instance scientifique de la profession infirmière. L'ASI créée en 2008 était alors une structure autonome intégrée au GIPSI. À ce jour, l'ASI prend réellement son autonomie de par ses statuts. Historiquement, en 2008, l'ASI a pris naissance à l'initiative de 15 associations professionnelles membres du GIPSI, motivées par un contexte d'évolution professionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La reconnaissance des pratiques avancées en soins infirmiers;</li> <li>• Le développement de la recherche infirmière;</li> <li>• La pratique fondée sur des résultats probants;</li> <li>• L'évaluation des pratiques professionnelles.</li> </ul>

Pays	Ordre infirmier/ Association nationale <i>Nom et adhésion</i>	Loi ou Décret <i>nom</i>	Permis d'exercice	Examen d'entrée à l'exercice de la profession	Autres éléments ou facteurs structurant l'exercice de la profession infirmière
<b>Gabon</b>	Pas d'ordre professionnel, mais une association  <i>Association nationale gabonaise des infirmières et infirmiers diplômés et étudiants (ANGIDE)</i>  Adhésion facultative	Aucune loi	Non	Non	Aucun
<b>Liban</b>	<i>Ordre des infirmier/es au Liban</i>  Adhésion obligatoire	<i>Décret 1655 du 17 janvier 1979 amendé par la loi n° 10 du 2 février 1982 régissant la profession infirmière</i>  (n° 2337/2009)  <i>Loi n° 479, 12/12/ 2012 relative à la création de l'Ordre des infirmiers/es au Liban</i>	Oui	Oui	La profession infirmière au Liban est gérée par deux instances : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur qui définit les normes et standards d'accréditation des institutions académiques de santé;</li> <li>• Ministère libanais de la Santé publique qui définit les normes d'accréditation des institutions cliniques de santé et délivre le permis d'exercice après réussite à l'Examen de Colloquium national.</li> </ul>
<b>Luxembourg</b>	Aucun	<i>Règlement grand-ducal du 21 janvier 1998 portant sur l'exercice de la profession d'infirmier</i>	Oui	Non	Pour les diplômes étrangers, il est obligatoire de faire une demande de reconnaissance de l'équivalence de son diplôme auprès du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
<b>Maroc</b>	Aucun	<i>Loi n° 43-13 relative à l'exercice des professions infirmières</i> publiée au Bulletin officiel n° 6480 du 7 juillet 2016. Cette loi est promulguée par le dahir n° 1-16-82 du 22 juin 2016.	Oui	Oui	Les syndicats sont considérés comme les seuls interlocuteurs auprès des instances gouvernementales conformément à l'article 38 de la loi 43-13. À titre transitoire et en attendant la création d'un ordre professionnel, les infirmiers autorisés à exercer dans le secteur privé sont tenus de se constituer en une association professionnelle nationale, régie par les dispositions du dahir n° 1-58-376 du 15 novembre 1958 réglementant le droit d'association. Les statuts de l'association nationale sont soumis à l'administration, qui s'assure de leur conformité avec les dispositions de la présente loi.

Pays	Ordre infirmier/ Association nationale <i>Nom et adhésion</i>	Loi ou Décret <i>nom</i>	Permis d'exercice	Examen d'entrée à l'exercice de la profession	Autres éléments ou facteurs structurant l'exercice de la profession infirmière
<b>Roumanie</b>	<p><i>L'Ordre des infirmières/ infirmiers, sages-femmes et des professions connexes de Roumanie [traduction libre de Ordinul asistenților medicali generaliști, moșelor și asistenților medicali din România (OAMGMAMR)]</i></p> <p>La catégorie « des professions connexes » inclut les techniciens en imagerie médicale, techniciens de laboratoire clinique, balnéo-kinésithérapeutes, techniciens en pharmacie, assistants en santé publique et diététiciens nutritionnistes.</p> <p>Adhésion obligatoire</p>	<p><i>Loi n° 53/2014, pour l'approbation de l'Ordonnance d'urgence du gouvernement no. 144/2008 sur l'exercice de la profession d'infirmier, de la profession de sage-femme et des professions connexes/paracliniques ainsi que sur l'organisation et le fonctionnement de l'Ordre des infirmières/infirmiers, sages-femmes et des professions connexes/paracliniques, de Roumanie.</i></p>	Oui	Non	<p>Sans le certificat, les personnes sont considérées ayant une pratique abusive. Chaque année, 30 crédits de formation continue sont exigés afin de pouvoir renouveler le permis de pratique.</p>
<b>Sénégal</b>	<p><i>Association nationale des infirmiers et infirmières diplômés d'État du Sénégal (ANIIDES)</i></p> <p>Adhésion facultative</p>	<p><i>Nomenclature des actes infirmiers et sages-femmes</i></p>	Non	Non	Aucun
<b>Suisse romande</b>	<p>Aucun ordre professionnel, mais une association</p> <p><i>Association suisse des infirmiers et infirmières</i></p> <p>Adhésion facultative</p>	<p><i>Loi fédérale sur les professions de la santé (LPSan)</i></p>	Oui (niveau cantonal)	Non	<p>La LPSan est jeune et il faut du temps pour une mise en place complète.</p> <p>L'enregistrement de tous les diplômes et la reconnaissance des titres étrangers sont assurés par la Croix-Rouge suisse.</p>

Pays	Ordre infirmier/ Association nationale <i>Nom et adhésion</i>	Loi ou Décret <i>nom</i>	Permis d'exercice	Examen d'entrée à l'exercice de la profession	Autres éléments ou facteurs structurant l'exercice de la profession infirmière
<b>Tunisie</b>	Aucun ordre professionnel, mais une association  <i>Association tunisienne des infirmiers</i>  <i>Association tunisienne des sciences infirmières de SFAX</i>  <i>Association des sciences infirmières du Sud</i>	Aucune  En cours de préparation	Non	Non	Démarches de structuration de la profession sont faites, mais l'infirmière reste sous contrôle médical.



## 1. Constats quant à l'encadrement réglementaire de la profession

Des constats peuvent être faits quant à l'encadrement de la pratique infirmière dans différents pays au regard de la présence d'un ordre infirmier ou d'une association nationale, d'une loi ou d'un décret qui encadre le champ d'exercice, de même que de l'exigence de l'obtention d'un permis d'exercice et de la réussite d'un examen professionnel.

### 1.1 Ordre professionnel ou association nationale

Des 14 pays qui ont répondu aux questions, seulement six (Burkina Faso, Cameroun, Canada-autres provinces et Québec, France, Liban et Roumanie) ont un ordre professionnel infirmier et l'adhésion des infirmières et infirmiers y est obligatoire. La réponse du Canada-autres provinces résume le rôle d'un tel ordre professionnel face à la protection du public dans le cadre d'une profession autoréglementée. Il est important de noter que six autres pays (Belgique, Côte d'Ivoire, Gabon, Sénégal, Suisse et Tunisie) ont souligné la présence d'une association nationale propre à leur pays, tout en indiquant que l'adhésion n'est pas obligatoire. Le rôle des associations nationales variant grandement d'un pays à un autre et les données étant incomplètes sur ce point, la question n'a pas été approfondie dans le cadre du présent rapport. Toutefois, il semble que la présence d'une association nationale dynamique et bien organisée peut jouer un certain rôle structurant pour la profession. Cela est le cas, par exemple, pour la Belgique et la Suisse.

### 1.2 Loi ou décret encadrant la pratique professionnelle

En réponse à la question « La pratique infirmière est-elle encadrée par une loi et si oui, laquelle? », 12 des 14 pays ont répondu qu'une loi (Belgique, Cameroun, Canada-autres provinces et Québec, Liban, Maroc, Roumanie et Suisse romande), un décret (Côte d'Ivoire, France), un code (Burkina Faso), un règlement (Luxembourg) et une nomenclature (Sénégal) encadreraient la pratique professionnelle des infirmières et infirmiers. Une loi serait en préparation en Tunisie, alors que le Gabon ne bénéficie pas d'un tel encadrement. Il importe de souligner que certains documents législatifs dépassent la profession infirmière; par exemple, la profession infirmière est encadrée par un Code de la Santé au Burkina Faso.

### 1.3 Permis d'exercice

À la question dichotomique (oui/non) sur l'obtention obligatoire d'un permis d'exercer la profession, seulement six des 14 pays ont répondu « oui » : Belgique, Canada-autres provinces et Québec, Liban, Luxembourg, Maroc et Roumanie. Il pourrait exister d'autres mécanismes non captés par le sondage au regard de la surveillance de l'exercice de la profession. Il se pourrait par ailleurs que dans certains pays, aucun mécanisme pour cette surveillance n'existe.

### 1.4 Examen d'entrée à la profession

Enfin, la question de l'exigence de la réussite d'un examen pour l'entrée dans la profession a été posée. Seulement le Canada-autres provinces et Québec, de même que le Liban et le Maroc, ont répondu « oui » à cette question. Sans doute comme dans d'autres pays, la Côte d'Ivoire fait passer un test de recrutement suivant un appel de candidatures à un concours d'intégration dans la fonction publique. Examinons maintenant le **Tableau 2** de la mise à jour de la formation infirmière initiale.

Tableau 2 – Résumé de la formation initiale

Pays	Diplôme exigé pour accéder à la formation d'infirmière/nombre d'années de scolarité précédant la formation			Durée de la formation infirmière initiale	Appellation du diplôme offert	Type d'institution
	DES	BAC	Autres			
Belgique	12 ans (filiale professionnelle)			3,5 ans	Brevet d'infirmière hospitalière	Enseignement secondaire non universitaire
			12 ans Certificat secondaire d'enseignement supérieur ou Certificat de réussite à l'examen d'admission à l'enseignement supérieur paramédical	4 ans	Infirmier responsable en soins généraux	Hautes Écoles non universitaires - parfois partenariat avec universités (échange d'enseignants)
Burkina Faso		13 ans		3 ans	Licence en sciences infirmières	École nationale de santé  En partenariat avec l'Institut de Formation et de Recherche Interdisciplinaires en Science de la Santé et de l'Éducation (IFRISSE)
Cameroun		13 ans + concours d'entrée		3 ans	Diplôme d'État d'infirmière	
		13 ans (bac de 2 <sup>e</sup> cycle)		3 ans	Licence professionnelle	Universités et instituts privés de formation en sciences de la santé
		13 ans (bac de 2 <sup>e</sup> cycle)		3 ans	Diplôme supérieur d'études professionnelles (DSEP)	Institutions privées (considérée par le ministère de l'Enseignement supérieur comme formation de 2 ans) (non reconnue par l'Ordre des infirmiers et professionnels médicaux sanitaires du Cameroun)

Pays	Diplôme exigé pour accéder à la formation d'infirmière/nombre d'années de scolarité précédant la formation			Durée de la formation infirmière initiale	Appellation du diplôme offert	Type d'institution
	DES	BAC	Autres			
Cameroun suite		13 ans (bac de 2 <sup>e</sup> cycle)		4 ans	Licence en sciences infirmières (bachelor)	Universités et Institut supérieur des sciences de la santé
		13 ans (bac de 2 <sup>e</sup> cycle)		4 ans	Licence infirmière; sage-femme; infirmier maïeuticien	Universités et Institut supérieur des sciences de la santé
Canada/ Québec	11 ans			3 ans	Diplôme d'études collégiales (DEC)	CEGEP (Collège d'enseignement général et professionnel)
			13 ans DEC pré-universitaire	3 ans	Baccalauréat (B. Sc.)	Universités
			14 ans DEC technique	2 ans	Baccalauréat (B. Sc.)	Universités
Canada/ autres prov.	12 ans Entrée directe		15 ans Diplôme d'infirmière auxiliaire (LPN ou RPN) Entrée professionnelle	4 ans pour entrée directe 2-3 ans pour entrée professionnelle	Baccalauréat en sciences infirmières	Collèges en partenariat avec universités et universités
Côte d'Ivoire		13 ans		3 ans	Diplôme d'État d'infirmière ou infirmière diplômée d'État : grade licence	L'Institut National de Formation des Agents de Santé (INFAS) est un Établissement Public National (EPN) régi par le décret n° 91-655 du 9 octobre 1991.
France		12 ans Sélection sur dossier par la plateforme : Parcoursup	Diplôme d'aide-soignante ou d'auxiliaire puéricultrice + 3 ans d'expérience + validation des acquis	3 ans, mais dispense prévue pour certains candidats	Diplôme d'État d'infirmière : grade de licence	Les universités qui décernent le grade de licence ont signé une convention avec les Instituts de formation en soins infirmiers (IFSI).

Pays	Diplôme exigé pour accéder à la formation d'infirmière/nombre d'années de scolarité précédant la formation			Durée de la formation infirmière initiale	Appellation du diplôme offert	Type d'institution
	DES	BAC	Autres			
<b>Gabon</b>			15 ans Diplôme d'aide-soignant	2 ans	Diplôme d'infirmier accoucheur Diplôme d'infirmier polyvalent ou urgentiste	École de santé provinciale
		15 ans Entrée directe	25 ans (entrée professionnelle) Autres professionnels de hiérarchie B1 + 5 ans d'ancienneté minimale	3 ans	Diplôme d'état (option : polyvalent, santé mentale et bloc opératoire)	Institut national de formation d'action sociale et sanitaire (INFASS)
<b>Liban</b>		13 ans		2 ans	Diplôme technique supérieur en soins infirmiers (TS)	Institution technique
		13 ans		3 ans	Licence en sciences infirmières (180 crédits ECTS)	Université
<b>Luxembourg</b>			11 ans Classe de 3 <sup>e</sup> du lycée classique ou de 11 <sup>e</sup> du lycée technique	4 ans	Brevet de technicien supérieur infirmier	Lycée technique pour les professions de la santé (LTPS)
<b>Maroc</b> <i>Formation publique</i>		12 ans		3 ans (6 semestres)	Diplôme d'études universitaires professionnelles, filière soins infirmiers avec 4 options (équivalent à licence)	Instituts supérieurs des professions infirmières et techniques de santé (ISPITS) Établissements d'enseignement supérieur non universitaire (EESNU)
<b>Maroc</b> <i>Formation professionnelle privée</i>		12 ans	14 ans Diplôme technicien infirmier auxiliaire	3 ans	Diplôme technicien spécialisé accrédité par l'État <i>Infirmier polyvalent</i>	Établissements de formation professionnelle privée (EFPP)

Pays	Diplôme exigé pour accéder à la formation d'infirmière/nombre d'années de scolarité précédant la formation			Durée de la formation infirmière initiale	Appellation du diplôme offert	Type d'institution
	DES	BAC	Autres			
Roumanie		12 ans		3 ans	Diplôme d'assistant médical généraliste	Non universitaire
		12 ans Bac lycéen		4 ans	Licence d'assistant médical	Universitaire
Sénégal		13 ans		3 ans	Diplôme d'État d'infirmière (licence en sciences infirmières et obstétricales)	École nationale de développement sanitaire et social (ENDSS) et autres Écoles privées
Suisse romande			12-13 ans Maturité académique; Maturité spécialisée option santé; Certificat fédéral de capacité avec maturité professionnelle santé-social	3 ans	<i>Bachelor of Sciences in nursing</i>	Hautes Écoles spécialisées de Suisse occidentale (HES-SO)
			Diplôme d'école supérieure en soins infirmiers + 5 ans de pratique	Par validation des acquis de l'expérience + 3 semestres en cours d'emploi	<i>Bachelor of Sciences in nursing</i>	Hautes Écoles spécialisées de Suisse occidentale (HES-SO)
Tunisie		13 ans + Concours d'admission		3 ans	Licence appliquée en sciences infirmières	Instituts supérieurs de sciences infirmières
		13 ans + tests d'entrée		3 ans	Diplôme de technicien supérieur	Écoles supérieures des sciences et techniques de santé (ESSTS)

## 2. Constats au regard de la formation initiale de 2010 à 2018 : les difficultés du rehaussement

Le **Tableau 2** montre que peu de changements sont survenus entre 2010 et 2018.

D'une part, le nombre d'années de scolarité précédant la formation infirmière est essentiellement le même pour les différents pays. Des précisions sont toutefois apportées quant à la voie d'entrée dite professionnelle pour accéder à la formation infirmière : une entrée après une pratique comme infirmière auxiliaire (ou titre équivalent) est mise en évidence dans plusieurs pays (Canada-autres provinces, France, Gabon, Maroc, Suisse romande).

D'autre part, le nombre total d'années d'études pour une entrée directe dans la profession est sensiblement resté le même. Pour la presque totalité des pays qui ont fait la mise à jour, la durée totale est d'au moins 15 années de formation (un cursus de la Belgique, la France, un cursus du Liban, le Luxembourg, le Maroc, un cursus de la Roumanie), 16 années (un cursus de la Belgique, le Burkina Faso, trois des cinq cursus du Cameroun, les cursus universitaires du Canada-autres provinces et Québec, la Côte d'Ivoire, le cursus universitaire du Liban et celui de la Roumanie, le Sénégal, la Suisse romande et la Tunisie), ou parfois même 17 années (les cursus universitaires du Cameroun et du Gabon). Un seul pays donne accès à la profession d'infirmière après 14 années d'études; il s'agit du Canada-Québec pour son cursus non universitaire. Les infirmières issues de ce diplôme peuvent poursuivre au niveau universitaire et obtenir le grade de bachelier après 16 années, tel que requis dans le reste du Canada et dans de nombreux autres pays, sans toutefois que ce niveau d'études soit obligatoire.

La recommandation de passage à une formation universitaire pour toutes les nouvelles infirmières n'a pas non plus été entendue en Belgique, car l'allongement de six mois de la formation infirmière touche le cursus non universitaire. De plus, au Cameroun, la durée supérieure d'une année n'est pas reconnue. Le rehaussement de la formation infirmière peut donc être observé essentiellement par le grade de licence décerné désormais au Burkina Faso (IFRISSE), au Cameroun (universités et instituts supérieurs des sciences de la santé), en Côte d'Ivoire (INFAS), en France (universités qui ont signé une convention avec les IFSI), au Maroc (ISPITS) et au Sénégal (ENDESS).

Quant au type d'institution d'enseignement qui décerne le grade, il importe de soulever un plus grand nombre de partenariats avec des universités en 2018. La formation en sciences infirmières au niveau universitaire reste par ailleurs limitée dans les pays francophones.

Il importe également de souligner qu'il existe toujours deux niveaux différents (un universitaire et l'autre, non) de formation initiale dans les pays suivants : Belgique, Canada-Québec et Liban. Ce fait s'ajoute aux constats précédents qui indiquent le difficile passage de la formation de 1<sup>er</sup> cycle universitaire obligatoire pour toutes les infirmières de la francophonie, comme le recommandait le SIDIIEF dans son mémoire de 2011 : « de statuer sur le niveau universitaire de bachelier/bachelor/licence en sciences infirmières comme condition d'entrée à la profession infirmière » (page XI).

**Tableau 3 – Résumé de la formation post-diplôme initial**

Pays	Conditions d'admission à la formation		Durée de la formation	Appellation du diplôme offert ou titre professionnel/ <i>Type d'institution</i>	Domaines
	Diplôme exigé	Années de scolarité requises			
Belgique	Brevet d'infirmière hospitalière ou bachelier infirmier responsable en soins généraux	15-16 ans	Minimum 150 h	Infirmière ayant une expertise en... <i>Écoles de promotion sociale ou Hautes Écoles (non universitaires)</i>	Soins palliatifs, gériatrie, santé mentale et psychiatrie, évaluation et traitement de la douleur, diabétologie, soins de plaies
	Infirmière responsable en soins généraux	15-16 ans	1 an	Infirmière spécialisée en... <i>Écoles de promotion sociale ou Hautes Écoles (non universitaires)</i>	Pédiatrie et néonatalogie, imagerie médicale, santé communautaire et publique, oncologie, soins intensifs et aide médicale urgente, gériatrie et psychogériatrie, santé mentale et psychiatrie, soins périopératoires, perfusionniste, anesthésie, stomatologie et soins de plaies
	Brevet d'infirmière hospitalière ou bachelier infirmier responsable en soins généraux	15-16 ans	3 ans	Diplôme de cadre de santé <i>Écoles de promotion sociale (non universitaires)</i>	Formation en cours d'emploi à raison d'un jour de cours par semaine
Burkina Faso	Cf niveau 2 <sup>e</sup> cycle				
Cameroun	Diplôme d'État d'infirmière + 2 ans d'expérience + concours	16 ans	2 ans	Infirmière spécialisée ----	Anesthésie et réanimation, gestion des services de santé, santé de la reproduction, formation des personnels de santé
	Diplôme d'État d'infirmière	16 ans	1 an	Licence professionnelle en science infirmière  <i>Universités et Institut national des sciences appliquées</i>	

Pays	Conditions d'admission à la formation		Durée de la formation	Appellation du diplôme offert ou titre professionnel/ Type d'institution	Domaines
	Diplôme exigé	Années de scolarité requises			
<b>Cameroun</b> suite	Diplôme d'État d'infirmière	16 ans	2 ans (8 semestres)	Licence / Bachelor en sciences infirmières  <i>Institut supérieur des sciences de la santé</i> en partenariat avec l'OMS et Loma Linda University (USA)	
<b>Canada/ Québec</b>	DEC	14 ans	12 mois	Certificat 1 <sup>er</sup> cycle  <i>Universités</i>	Soins infirmiers cliniques, soins communautaires, gestion, gérontologie, santé et sécurité au travail, santé mentale, toxicomanie, sexualité, santé publique, soins critiques, réadaptation, optimisation de la pratique
	DEC	14 ans	6 mois - 1 an	Microprogramme de 1 <sup>er</sup> cycle  <i>Universités</i>	Soins d'urgence, évaluation-santé et interventions, soins palliatifs, psychiatrie, soins intensifs, périnatalité, cardiologie, examen clinique
<b>Canada/autres prov.</b>	Baccalauréat en sciences infirmières	15-17 ans	Variable	Certification  <i>Association</i>	Les diplômes de spécialisation dans plusieurs domaines sont offerts par l'Association des infirmières et infirmiers du Canada (AIIIC) après avoir passé un examen de certification.
<b>Côte d'Ivoire</b>	Cf niveau 2 <sup>e</sup> cycle				
<b>France</b>	Diplôme d'État d'infirmière + 4 ans d'expérience	19 ans entrée prof.	10 mois	Diplôme de cadre de santé  <i>Institut de formation des cadres de santé</i>	Les universités (D) qui décernent le grade de licence ou master sont les différentes universités françaises qui ont signé une convention avec les Instituts de formation des cadres de santé (IFCS).



Pays	Conditions d'admission à la formation		Durée de la formation	Appellation du diplôme offert ou titre professionnel/ <i>Type d'institution</i>	Domaines
	Diplôme exigé	Années de scolarité requises			
<b>France</b> suite	Diplôme d'État d'infirmière avec nombre d'années d'expérience variable selon la spécialisation	15 ans pour puéricultrice  17 ans pour inf. anesth. et bloc op.	10 mois - 2 ans	Diplôme d'infirmière spécialisée	Puériculture (10 mois); infirmière cadre (10 mois)  Bloc opératoire (18 mois); anesthésie (2 ans). Les universités (D) qui décernent le grade de master sont les différentes universités françaises qui ont signé une convention avec les Instituts de Formation des Infirmiers Anesthésistes.  Toutes ces formations sont en cours de révision avec la possibilité de reconnaissance en master.
<b>Gabon</b>	Aucune formation post-diplôme				
<b>Liban</b>	Licence	16-17 ans	1 an	Diplôme universitaire à options  <i>Université</i>	Ce diplôme universitaire est décerné seulement à la Faculté des sciences infirmières de l'Université Saint-Joseph. Ses différentes options sont :  Oncologie et soins palliatifs, bloc opératoire, réanimation et soins intensifs, soins à l'enfant, santé communautaire, santé mentale, prévention et contrôle des infections, soins des plaies et cicatrisation.
<b>Luxembourg</b>	Diplôme luxembourgeois d'infirmière + 3 ans d'expérience de travail	14 ans	2 ans	Brevet de technicien supérieur spécialisé  <i>Lycée technique pour les professions de santé (LTPS)</i>	Pédiatrie; psychiatrie; anesthésie/réanimation

Pays	Conditions d'admission à la formation		Durée de la formation	Appellation du diplôme offert ou titre professionnel/ Type d'institution	Domaines
	Diplôme exigé	Années de scolarité requises			
<b>Maroc</b> <i>Formation publique</i>	<p>Doctorat en médecine ou pharmacie + 3 ans d'expérience;</p> <p>Licence;</p> <p>Diplôme équivalent;</p> <p>Diplôme de 2<sup>e</sup> cycle études paramédicales + 4 ans d'expérience</p>	15 ans	2 ans	<p>Diplôme de spécialité en santé publique et en management de la santé mentionnant la filière de formation suivie</p> <p><i>École Nationale de Santé Publique (ENSP)</i></p> <p><i>Établissement de l'enseignement supérieur non universitaire - Décret n° 2-12-904 8 avril 2013</i></p>	Management hospitalier; gestion des programmes sanitaires; épidémiologie de santé publique; santé de famille et santé communautaire
<b>Maroc</b> <i>Formation professionnelle privée</i>	Bacc + 2 ans ou Diplôme de technicien spécialisé dans professions de santé	15 ans	1 an	<p>Diplôme d'université</p> <p><i>EFPP et Établissement universitaires du Ministère de l'Enseignement supérieur de la formation des cadres de la recherche scientifique</i></p>	Management de Santé et Gestion des services sanitaires et médico-sociaux.
<b>Roumanie</b>	École post-lycée ou faculté	---	Stage pratique en profession de 5 ans + examen	<p>Attestation de degré principal Assistant médical principal spécialisé</p> <p><i>Établissement non universitaire</i></p>	
<b>Sénégal</b>	<p>Diplôme d'État d'infirmière</p> <p>+ 4 ans d'expérience de travail</p>	13-16 ans	2 ans	<p>Diplôme de technicien supérieur de santé (TSS)</p> <p><i>École nationale de développement sanitaire et social (ENDSS) et autres écoles privées</i></p>	Enseignement et administration; biologie (ENDSS et autres écoles privées). Radiologie et imagerie médicale; odontostomatologie; kinésithérapie; anesthésie et réanimation; ophtalmologie; néphrologie (ENDSS)

Pays	Conditions d'admission à la formation		Durée de la formation	Appellation du diplôme offert ou titre professionnel/ <i>Type d'institution</i>	Domaines
	Diplôme exigé	Années de scolarité requises			
<b>Suisse romande</b>	Bachelor en soins infirmiers ou titre professionnel d'infirmière reconnu par la Confédération suisse	15-16 ans	1,5-2 ans	Formation post-grade <i>HES</i> <i>CAS-DAS-MAS</i>	Formation en cours d'emploi niveau Tertiaire A aboutissant à l'obtention de 10-60 crédits ECTS selon si CAS-DAS ou MAS
	Bachelor en soins infirmiers ou titre professionnel d'infirmière reconnu par la Confédération suisse	15-16 ans	2 ans	Diplôme de spécialisation ES <i>Non universitaire</i>	Formation en cours d'emploi niveau Tertiaire B : techniques opératoires, anesthésie, soins intensifs, soins d'urgence, spécialistes cliniques
<b>Tunisie</b>	Licence appliquée en sciences infirmières + 5 ans d'expérience prof.	16 ans	1 an	Cadre enseignant	

### 3. Constats au regard de la formation post-diplôme initial dans un domaine de 2010 à 2018 : même diversité

---

Tout comme en 2010, plusieurs pays (10/14) offrent des formations post-diplôme initial dans des domaines spécifiques de soins; par exemple, en gérontologie, en santé communautaire, en santé de la reproduction ou en soins palliatifs. Le **Tableau 3** indique que les formations offertes varient grandement, au plan tant de l'attestation ou du diplôme donné, que de la nomenclature des domaines, des conditions d'admission, des milieux de formation, de la durée et des modalités.

La diversité des formations post-diplôme initial peut aller de pair avec des réalités différentes dans les divers pays au regard de la santé, des soins et du système de soins. Par exemple, une formation en anesthésie/réanimation est offerte en Belgique, au Cameroun, en France, au Luxembourg, au Sénégal et en Suisse romande, alors que des formations sur les soins palliatifs sont offertes en Belgique, au Canada, au Liban et en Suisse romande. La diversité de la nomenclature des domaines pourrait également refléter les différentes définitions du champ de la pratique infirmière selon les pays, sa proximité ou non avec ce qui a été défini comme étant la discipline infirmière (Pepin, Larue, Allard, Ha, 2015), ou encore l'exigence ou non d'exercer un rôle infirmier élargi dans les régions où les ressources humaines et matérielles sont limitées.

L'ampleur des formations infirmières post-diplôme initial pourrait sans doute être examinée à la lumière des formations post-diplôme des autres professionnels de la santé dans un même pays. Cet examen, qui dépasse le mandat du présent rapport, permettrait d'explorer diverses hypothèses, dont celles d'une formation infirmière initiale insuffisamment longue ou insuffisamment ciblée en fin de parcours.

**Tableau 4 a) - Résumé de la formation de 2<sup>e</sup> cycle universitaire en sciences infirmières**

Pays	Conditions d'admission à la formation		Durée de formation	Appellation du diplôme offert/ Type d'institution offrant le grade	Observations
	Diplôme exigé	Années de scolarité précédant la formation			
<b>Belgique</b>	Tous certificats et diplômes d'enseignement supérieur	15-16 ans	2 ou 3 ans	Master/maîtrise <i>Universités</i>	Toutes les branches de la santé publique. La ministre de la Santé a récemment voté le profil métier définissant les compétences de l'infirmier de pratique avancée. La demande d'habilitation pour le master en sciences infirmières pourra ainsi être déposée.
<b>Burkina Faso</b>	Licence	16 ans	2 ans	Master en sciences infirmières <i>École nationale de santé avec IFRISSE</i>	Autres masters Santé : santé communautaire et épidémiologie; santé sexuelle et reproductive; management de la qualité et de la sécurité des soins.
<b>Cameroun</b>	Programme non offert				
<b>Canada/Québec</b>	B. Sc.	16 ans	12 mois	Microprogramme de 2 <sup>e</sup> cycle <i>Universités</i>	Développement de la pratique, santé publique, prévention et contrôle des infections, évaluation et gestion de la douleur, informatique de la santé, santé internationale, soins palliatifs, soins des plaies
	B. Sc.	16-17 ans	1 an	DESS (diplôme d'études supérieures spécialisées) <i>Universités</i>	Domaines : pédagogie des sciences de la santé; développement des pratiques infirmières; santé publique; prévention et contrôle des infections; gestion de la douleur; informatique de la santé; santé internationale; soins palliatifs; soins des plaies
	B. Sc.	16-17 ans	2 ans	Maîtrise (M. Sc.) en sciences infirmières	Domaine : infirmière clinicienne de pratique avancée, infirmière formatrice ou infirmière en gestion clinique

Pays	Conditions d'admission à la formation		Durée de formation	Appellation du diplôme offert/ Type d'institution offrant le grade	Observations
	Diplôme exigé	Années de scolarité précédant la formation			
<b>Canada/Québec</b> (suite)	B. Sc. + 2 ans d'expérience			Maîtrise et diplôme d'études supérieures spécialisées en simultané  <i>Universités</i>	Domaine : infirmière praticienne spécialisée
<b>Canada/autres prov.</b>	B. Sc. Sciences infirmières	15-17 ans	2 ans	Maîtrise en sciences infirmières	Le diplôme d'infirmière praticienne peut être obtenu en concomitance avec la maîtrise en sciences infirmières (programme de 2 ans) ou peut faire l'objet d'études après l'obtention d'une maîtrise en sciences infirmières ou dans une discipline connexe.
	Baccalauréat et expérience		2-3 ans	Diplôme d'infirmière praticienne  <i>Universités</i>	
<b>Côte d'Ivoire</b>	Diplôme d'État d'infirmière + 3 ans d'expérience de travail	16 ans	2 ans, mais projet pour augmenter à 3 ans	Infirmière spécialiste Grade M1  <i>INFAS - Établissement Public National (EPN) en partenariat avec universités</i>	Le DESS avec recherche comporte 16 options : ORL, anesthésie-réanimation, instrumentation du bloc opératoire, ophtalmologie, psychiatrie, cardiologie, santé publique, puériculture, dermato-léprologie, exploration fonctionnelle, psychiatrie. En projet : la santé et sécurité au travail, médecine d'urgences et catastrophe, exploration fonctionnelle, néphrologie, dialyse et soins intensifs, pédiatrie et pneumologie. Ce niveau permet d'enseigner dans les programmes de la formation de base (diplôme d'État/Licence).
	Infirmière spécialiste Grade M1	17 ans	1 an	Inspecteur en soins infirmiers Grade M2  <i>INFAS, Institut public d'enseignement supérieur professionnel et de recherche</i>	Décret n° 2016-1141 du 21 décembre 2016.  <ul style="list-style-type: none"> <li>• Inspecteur en soins infirmiers grade A4;</li> <li>• Inspecteur principal en soins infirmiers grade A5;</li> <li>• Inspecteur en chef en soins infirmiers grade A6;</li> <li>• Inspecteur général en soins infirmiers grade A7;</li> </ul>

Pays	Conditions d'admission à la formation		Durée de formation	Appellation du diplôme offert/ Type d'institution offrant le grade	Observations
	Diplôme exigé	Années de scolarité précédant la formation			
<b>France</b>	Diplôme d'État d'infirmière + 3 ans d'exercice professionnel	18 ans	2 ans	Master en pratique avancée infirmière	<p>Créé par les décrets et arrêtés du 18 juillet 2018. La discipline « sciences infirmières » est en cours d'édification. Les textes devraient être publiés en 2019 avec une dénomination du Conseil National des Universités « disciplines santé » comprenant trois sections, dont une section « sciences infirmières ». Onze universités sont accréditées (octobre 2018) pour délivrer le diplôme d'État conférant le grade de master et cinq universités supplémentaires sont prévues (octobre 2019). Trois domaines d'intervention sont définis et d'autres à venir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les pathologies chroniques stabilisées et les poly-pathologies courantes en soins primaires;</li> <li>• l'oncologie et l'hémato-oncologie;</li> <li>• la maladie rénale chronique, la dialyse, la transplantation rénale.</li> </ul>
<b>Gabon</b>	Programme non offert				
<b>Liban</b>	Licence et étude du dossier	16-17 ans	2 ans	Master en sciences infirmières à options (120 crédits ECTS)  <i>Universités</i>	Options : administration des services de soins; formation en sciences infirmières; santé communautaire; santé publique
<b>Luxembourg</b>	Programme non offert				
<b>Maroc</b> <i>formation publique</i>	Licence ou équivalent ou Diplôme du 1 <sup>er</sup> cycle des études paramédicales	15 ans	2 ans	Master  <i>Universités</i>	Loi 1-00 portant statut de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Pays	Conditions d'admission à la formation		Durée de formation	Appellation du diplôme offert/ Type d'institution offrant le grade	Observations
	Diplôme exigé	Années de scolarité précédant la formation			
<b>Roumanie</b>	Licence	16 ans	2 ans	Maîtrise (masterat) <i>Universités</i>	-
<b>Sénégal</b>	Programme non offert				Réforme en cours pour harmoniser le passage de l'ENDSS en Institut supérieur
<b>Suisse romande</b>	Bachelor en soins infirmiers ou titre professionnel équivalent	16 ans	2 ans	Master ès sciences en sciences infirmières <i>Universités HES-SO, UNIL</i>	90 crédits ECTS ( <i>European Credit Transfer Scale</i> ) pour ICLS (infirmière clinicienne spécialisée) 120 ECTS pour IPS (infirmière praticienne spécialisée)
<b>Tunisie</b>	-	-	-	Master de recherche ou master professionnel  Master professionnel en soins palliatifs  Master professionnel en gestion de soins  Master professionnel en soins en urgence	École supérieure des sciences et techniques de santé de Sousse (ESSTSS) en partenariat avec l'Université Laval (Québec, Canada)  Institut supérieur des sciences infirmières de Sousse  Institut supérieur des sciences infirmières de Sfax  Institut supérieur des sciences infirmières de Tunis



Tableau 4 b) – Résumé de la formation de 3<sup>e</sup> cycle universitaire en sciences infirmières

Pays	Conditions d'admission à la formation		Durée de formation	Appellation du grade/ Type d'institution offrant le grade	Observations
	Diplôme exigé	Années de scolarité précédant la formation			
<b>Belgique</b>	Licence ou master/maîtrise en Santé publique ou en Sciences médico-sociales et hospitalières	18 ans	Min. 3 ans	Doctorat (Ph. D.) <i>Universités</i>	Toutes les branches de la santé publique
<b>Burkina Faso</b>	Programme non offert				
<b>Cameroun</b>	Programme non offert				
<b>Canada/Québec</b>	Maîtrise en sciences	18-19 ans	4-5 ans	Doctorat (Ph. D.) en sciences infirmières <i>Universités</i>	
<b>Canada/autres prov.</b>	Maîtrise en sciences infirmières	18-20 ans	3-5 ans	Doctorat (Ph. D.) en sciences infirmières <i>Universités</i>	
<b>Côte d'Ivoire</b>	Programme non offert				
<b>France</b>	Programme non offert				La discipline « sciences infirmières » est en cours d'édification parmi les « disciplines santé » dans les universités. Le doctorat pourra très bientôt être mis en place avec l'émergence d'un vivier d'infirmiers Ph. D. maîtres de conférences.
<b>Gabon</b>	Programme non offert				

Pays	Conditions d'admission à la formation		Durée de formation	Appellation du grade/ Type d'institution offrant le grade	Observations
	Diplôme exigé	Années de scolarité précédant la formation			
<b>Liban</b>	Programme non offert				
<b>Luxembourg</b>	Programme non offert				
<b>Maroc</b> <i>formation publique</i>	Master ou équivalent	17 ans	3 ans	Doctorat <i>Universités</i>	Loi 1-00 portant statut de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
<b>Roumanie</b>	Maîtrise/Masterat	18 ans	3 ans	Doctorat <i>Universités</i>	Le ministère approuve le droit des professeurs de superviser des étudiants au doctorat ainsi que le nombre. Les infirmières intéressées à poursuivre leurs études au niveau supérieur doivent trouver un professeur pour les accompagner et il n'y a pas de programmes de bourses pour les doctorants.
<b>Sénégal</b>	Programme non offert				Réforme en cours pour harmoniser le passage de l'ENDSS en Institut supérieur
<b>Suisse romande</b>	Master en sciences infirmières	18 ans	3 ans	Doctorat ès sciences infirmières (Ph. D.) <i>Université</i>	Au sein de l'Institut universitaire de formation et de recherche en soins - IUFRS, Université de Lausanne (UNIL)
<b>Tunisie</b>	Programme non offert				

#### **4. Constats au regard de la formation des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles universitaires en sciences infirmières (2010-2018) : les défis de la création de programmes avec des ressources limitées dans la discipline infirmière**

L'analyse des **Tableaux 4a et 4b** montre que les leaders infirmiers des pays francophones semblent résolument tournés vers la proposition du SIDIIEF (2011) « d'instaurer un système d'enseignement universitaire couvrant les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles d'études en sciences infirmières » (page XI).

En effet, le plus grand bond concernant la formation infirmière dans la francophonie entre 2010 et 2018 est celui de la création ou la consolidation de programmes de 2<sup>e</sup> cycle universitaire en sciences infirmières. Dans des pays d'Afrique, il s'agit de la création de programmes de master (Burkina Faso, Maroc et Tunisie). Dans d'autres pays, il s'agit de la consolidation de nouveaux programmes amorcés en 2010 : master 2 en Côte d'Ivoire et master ès sciences en Suisse romande. En France, des masters en sciences cliniques infirmières ont été accueillis au sein d'unités de formation et de recherche dans quelques rares universités; c'est le cas de l'Université Aix Marseille avec quatre spécialités professionnelles.

Il faut noter que des maîtrises/masters de recherche et maîtrises/masters professionnels se côtoient, par exemple au Canada et en Tunisie, alors que le rôle d'infirmière praticienne attire grandement l'attention (Morin, 2018). Dans plusieurs pays, les infirmières ont accès à des programmes de maîtrise/master en santé publique, ainsi qu'en formation des maîtres ou des gestionnaires. En Belgique, par exemple, les infirmières détenant un bachelor en sciences infirmières se forment dans diverses options du master en santé publique ou dans d'autres disciplines. Une demande d'habilitation pour le master en sciences infirmières avec plusieurs finalités (enseignement, recherche et pratique avancée) est en préparation, puisque le profil métier définissant les compétences de l'infirmière de pratique avancée est maintenant voté.

Ainsi, selon les informations colligées, 10 des 14 pays offrent une formation de 2<sup>e</sup> cycle en sciences infirmières. Les diplômes exigés à l'admission sont la licence ou le baccalauréat/bachelor pour le programme de maîtrise/master, à l'exception de la Côte d'Ivoire. La scolarité minimale qui précède la formation de 2<sup>e</sup> cycle universitaire continue de se situer entre 15 et 17 années. Les titres des diplômes sont également assez uniformes (principalement diplôme d'études supérieures spécialisées - DESS - ou grade de maîtrise/master). Il en est de même pour la durée de la formation (1 à 2 ans pour le DESS et 2 à 3 ans pour la maîtrise ou le master).

Quant au 3<sup>e</sup> cycle universitaire, la situation a évolué un peu plus lentement entre 2010 et 2018 : le Canada et la Suisse romande offrent toujours un programme de doctorat en sciences infirmières (Ph. D.), alors que la Belgique, et possiblement d'autres pays, offrent un doctorat en santé publique (Ph. D.) aux infirmières qui se qualifient. Les informations reçues portent sur le fait que la Roumanie, et plus récemment le Maroc, offrent également un programme de doctorat; il reste à préciser s'il s'agit d'un doctorat en sciences infirmières ou si les infirmières qui se qualifient sont acceptées dans un programme de 3<sup>e</sup> cycle universitaire.

Par ailleurs, les leaders infirmiers de quelques pays, particulièrement du Burkina Faso, de la France et du Liban, s'affairent à planifier l'ouverture d'un programme de doctorat en sciences infirmières. Ils peinent ou ont peiné à le faire accepter par les instances de leur pays; au Liban, ils seraient encouragés. Comme cela a été le cas pour les programmes existants, il importe de démontrer, d'une part, que la discipline infirmière s'avère un champ de recherche spécifique et, d'autre part, que les ressources professorales ayant développé les compétences pour encadrer une thèse doctorale dans la discipline et dirigeant elles-mêmes des recherches en sciences infirmières sont suffisantes.

À notre connaissance, les professeurs réunissant ces caractéristiques restent encore en nombre limité dans la francophonie. Diverses stratégies ont été empruntées et d'autres restent à entrevoir afin de mettre sur pied des programmes de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles universitaires en nombre suffisant pour préparer les praticiennes avancées, les enseignantes et les chercheuses en sciences infirmières. Les collaborations régionales et internationales semblent une des clés du succès. À titre d'exemple, en Tunisie, trois instituts supérieurs des sciences infirmières se partagent la responsabilité de programmes de masters professionnels dans des domaines de soins différents. Au Burkina Faso, l'IFRISSE sollicite la collaboration d'enseignants d'autres pays pour son programme de master en sciences infirmières. Il demeure que des infrastructures de recherche universitaire (accès aux bourses d'études et aux subventions de recherche, collaboration interdisciplinaire, etc.) sont nécessaires, car elles créent un environnement propice à l'accueil et au soutien des étudiants des cycles supérieurs qui contribueront au développement de nouveaux savoirs dans la discipline.

À l'heure actuelle, les programmes de doctorat en sciences infirmières sont offerts, comme pour toutes les autres disciplines, dans des universités, et ont une durée variant de trois à cinq ans.

L'enjeu central pour les formations aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles en sciences infirmières dans la francophonie en est un de création de programmes de qualité au moins équivalente à celle des programmes d'autres disciplines au sein d'une même université dans un pays donné et à celle des programmes de sa discipline ailleurs dans le monde.

## DISCUSSION

En 2011, le Conseil d'administration du SIDIEF a adopté un mémoire intitulé *La formation universitaire des infirmières et infirmiers : une réponse aux défis des systèmes de santé*. Il s'agissait d'une prise de position claire qui a mené à la Déclaration de Genève adoptée en 2012, appuyant un vibrant appel aux gouvernements des pays de la francophonie afin :

- qu'ils instaurent un système d'enseignement universitaire couvrant les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles d'études en sciences infirmières;
- qu'ils statuent sur le niveau universitaire de bachelier/bachelor ou de licence en sciences infirmières comme condition d'entrée à la profession infirmière;
- qu'ils invitent l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) à soutenir prioritairement les pays d'Afrique par des mécanismes de coopération institutionnelle, nationale, intra et interrégionale, visant à mettre en place la formation universitaire en sciences infirmières.

En 2018, il reste encore beaucoup à faire pour convaincre les instances gouvernementales des 14 pays de la francophonie de soutenir l'une ou l'autre ou l'ensemble des trois recommandations du SIDIEF (2011; 2012). Les efforts doivent également être poursuivis afin de maintenir des décisions prises antérieurement dans le sens des recommandations du SIDIEF, mais qui semblent régulièrement questionnées. Le récent document de prise de position et de recommandations de la HES-SO (2018) expose une telle préoccupation pour le maintien de la formation de bachelor pour toutes les futures infirmières.

L'importance de l'adoption des recommandations du SIDIEF par les instances gouvernementales des pays est liée aux besoins de santé des populations au moins aussi grands que ceux des pays non francophones et au rôle crucial que les infirmières y jouent. L'étude comparative menée par l'équipe de chercheurs du Centre FERASI (2013) lie clairement le transfert des programmes de formation infirmière vers le niveau universitaire et la rupture avec un modèle d'apprenti pour un modèle académique au succès de la transformation de différents systèmes de santé, notamment ceux de la Norvège, de l'Australie et de l'Angleterre en réponse aux besoins de santé des populations, par exemple, au niveau de la première ligne de soins. Plusieurs études internationales, quant à elles, démontrent qu'une dotation notable d'infirmières détentrices d'un baccalauréat avait des répercussions positives sur la sécurité des patients et la qualité des soins dispensés (Aiken et al., 2014; Sloane, Smith, McHugh et Aiken, 2018). Une méta-analyse récente montre une association significative entre le niveau supérieur de formation des infirmières et une diminution de la mortalité des patients (Liao, Sun, Yu et Li, 2016). Enfin, les résultats de la revue parapluie de Coster, Watkins et Norman (2017) vont aussi en ce sens.

Compte tenu du fardeau croissant des maladies chroniques à l'échelle mondiale ainsi que de la demande d'un meilleur accès aux soins, un besoin de professionnels de la santé qualifiés pour relever ces défis est urgent (OMS, 2013). Le rehaussement et la standardisation des programmes de formation des professionnels de la santé permettraient de répondre à ces défis, ce qui assurerait la santé des populations ainsi que des bénéfices quant au développement économique et social (Aiken et al., 2014; Frenk et al., 2010). La formation des professionnels de la santé devrait ainsi suivre l'évolution des soins de santé, de la démographie et de la technologie.

Malgré les avancées exposées, l'écart en matière de formation infirmière entre les pays de la francophonie et ceux qui n'en sont pas n'a pas encore été comblé durant la période étudiée. Les enjeux contemporains pour l'avancement dans la francophonie sont spécifiques aux pays ou aux continents, selon l'état actuel et les contextes de la pratique infirmière et selon les avancées sociopolitiques des dernières années en matière de formation dans la discipline infirmière.

Lors du carrefour sur la formation universitaire dans la discipline infirmière du Congrès 2018 du SIDIEF, la question suivante était posée aux participants de la table ronde : Comment la profession peut-elle mieux convaincre les décideurs de l'importance de la formation universitaire dans la discipline infirmière pour le renouvellement des pratiques? La présidente de la Fédération Européenne des Enseignants en Soins Infirmiers (FINE Europe), M<sup>me</sup> Cécile Dury, a répondu en ces termes :

Pourquoi se pose-t-on cette question pour la discipline infirmière, là où elle ne se pose pas pour d'autres disciplines, comme la médecine par exemple? Comme si le lien entre renouvellement des pratiques et formation universitaire n'allait pas de soi pour la profession infirmière? C'est d'abord et avant tout la « conception générale » de la discipline (sa substance) qui est fondamentale pour déterminer le type de connaissance que ce domaine vise à développer, à structurer et à mettre en application. Les sciences infirmières sont jeunes et c'est un changement de paradigme qu'il faut soutenir et promouvoir, d'une formation technique à une formation pour un exercice autonome, et donc par la mise en œuvre d'une formation universitaire.

Par ailleurs, toute formation universitaire doit être de qualité. Le cadre national de l'ACÉSI sur la formation infirmière (ACÉSI, 2015), élaboré par voie de consensus de représentantes des écoles canadiennes de sciences infirmières, définit les principaux apprentissages attendus au terme des programmes de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat en sciences infirmières. Le cadre présente six domaines incontournables d'apprentissage : 1) connaissances, 2) recherche, méthodes, analyse critique et données probantes, 3) pratique infirmière, 4) communication et collaboration, 5) professionnalisme et 6) leadership, et spécifie les attentes spécifiques à chacun des programmes.

Les nouvelles exigences en matière de soins de santé imposent des changements dans la formation des professionnels (Frenk et al., 2010; Snibsoer et al., 2018). L'application des résultats probants à la pratique clinique passe par des connaissances et des compétences en recherche. En ce sens, les programmes de formation doivent être en mesure d'outiller les apprenants vers une utilisation des résultats issus de la recherche pour fonder leur pratique clinique et ainsi, assurer la prestation de soins de qualité. Les connaissances et les compétences en recherche s'acquièrent en majorité grâce à un niveau de formation universitaire (Snibsoer et al., 2018). D'autres compétences infirmières essentielles à la pratique, telles que la collaboration interprofessionnelle, le leadership et la gestion d'équipe, sont elles aussi développées dans les programmes de formation de niveau universitaire (Jogerst et al., 2015).

La prise de position de HES-SO (2018) repose sur l'état complexe et transformationnel du système de santé qui exige des infirmières la mobilisation de plusieurs compétences, notamment pour ce qui est du travail interprofessionnel ainsi que des capacités d'anticipation et d'adaptation. Dans cet ordre d'idées, l'universitarisation de la formation infirmière, qui intègre les savoirs disciplinaires et laisse place à un apprentissage à la collaboration interprofessionnelle avec les collègues des autres disciplines, est souhaitable.

Qui plus est, dans un récent éditorial du *Journal of Nursing Education*, Murray (2018) souligne l'urgence de repenser la formation à l'ère de l'intelligence artificielle. L'auteure demande si les professeurs sont prêts à faire face à ce réel changement de paradigme et s'ils préparent leurs étudiants à développer les habiletés cognitives requises pour tailler leur place dans un monde défini par la technologie. Quelles approches pédagogiques utilisons-nous pour guider les étudiants déjà très connectés à se préparer à exercer une pratique qui sera magistralement différente de celle d'aujourd'hui en raison de la technologie?

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF, 2014) soutient que « l'accessibilité et la pénétration du numérique à l'intérieur des pays en développement constituent un enjeu de taille dans la mesure où ses évolutions peuvent bouleverser tous les aspects de la vie individuelle et collective, tant dans la connaissance du monde et de son organisation que dans la mobilisation des expressions sociales, citoyennes et culturelles » (p.4).

Conscient de cet enjeu et des défis éthiques du développement de l'intelligence artificielle, le SIDIIEF, se faisant porte-parole de la communauté infirmière francophone qu'il juge concernée, a signé la Déclaration de Montréal pour que ce développement soit responsable, c'est-à-dire qui aura pour objectif d'accroître le bien-être des populations.

La formation des professionnels de la santé n'en fait pas exception. En effet, les technologies de l'information et des communications (TIC) font partie intégrante du quotidien des professionnels de la santé (National Academy of Sciences, Engineering, and Medicine [NASEM], 2018). Les programmes de formation en santé doivent ainsi utiliser les TIC comme outils facilitant l'apprentissage, tout en permettant aux apprenants de développer des compétences en lien avec leur utilisation. À cet égard, l'Association canadienne des écoles de sciences infirmières (ACÉSI, 2012) présente trois éléments de la compétence numérique des infirmières nécessaires à la prestation des soins infirmiers. Ces éléments sont : 1) la gestion de l'information et des connaissances; 2) la responsabilité professionnelle et réglementaire; et 3) l'aisance avec les TIC.

Nous nous retrouvons aussi dans un contexte où la diffusion de la connaissance est partagée et valorisée au sein des institutions sociales. Il n'en demeure pas moins que l'accès à l'information siège parmi les enjeux majeurs de notre ère moderne (Frenk et al., 2010; NASEM, 2018).

## AVANCÉES QUANT AUX RECOMMANDATIONS

Au regard de la **première recommandation**, nous évaluons que les leaders infirmiers des pays, pour lesquels nous avons obtenu une mise à jour des fiches sur la formation infirmière, semblent résolument engagés à mettre en place un système d'enseignement universitaire couvrant les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles d'études en sciences infirmières. Des énoncés de position au sein de ces pays vont dans ce sens (Céfiéc, 2017; HES-SO, 2018). Ces leaders ont d'ailleurs contribué à la description des composantes de la formation universitaire essentielles à la pratique infirmière à chacun de ces niveaux : le 1<sup>er</sup> cycle forme l'infirmière soignante, le 2<sup>e</sup> cycle forme en vue d'une pratique infirmière avancée et le 3<sup>e</sup> cycle forme une chef de file scientifique dans sa discipline (Morin, 2018; Pepin et al., 2015). Dans l'engouement pour implanter des programmes de formation aux trois cycles universitaires, il importe de rappeler à la mémoire les caractéristiques reconnues d'une formation en milieu universitaire (Bourdoncle et Lessard, 2003; Lessard et Bourdoncle, 2002; Céfiéc, 2017; ORPHEUS/ ASME/ WFME Task Force, 2014). Mentionnons, particulièrement, « un corps professoral qui contribue à l'avancement des connaissances en sciences infirmières et à la mise en application des résultats probants dans la pratique » et « des ressources de pointe donnant accès aux connaissances [...] quand un programme de doctorat est offert, un solide environnement de recherche est assuré » (Pepin et al., 2015, p. 60 et 61).

Il est intéressant de noter que de nouvelles revues scientifiques ont vu le jour au cours des sept dernières années – *Avancées en formation infirmière, Revue francophone internationale de recherche infirmière, Science infirmière et pratiques en santé* –, en plus de celles qui existaient, par exemple – *Recherche en soins infirmiers* – et qui acceptent des articles de recherche ou des articles théoriques de langue française. Ainsi, les infirmières de la francophonie contribuent au développement et à la diffusion de connaissances de manière soutenue, justifiant de telles revues scientifiques francophones ou bilingues (français-anglais).

Au regard de la **deuxième recommandation**, force est de constater qu'en 2018, tous les pays francophones n'ont pas encore statué sur le seul niveau de bachelier/bachelor ou de licence en sciences infirmières comme condition d'entrée à la profession infirmière. Par exemple, parmi les 14 pays de l'étude, trois d'entre eux continuent d'offrir deux niveaux de formation, un niveau technique et un niveau universitaire. Cette situation reste préoccupante. Par contre, depuis 2011, un plus grand nombre de pays francophones offrent une formation de niveau universitaire (grade de licence) pour tous, soit cinq des six pays de l'Afrique participant à l'étude, ainsi que la France. Il s'agit d'une avancée importante, d'un pas dans la bonne direction, malgré, nous le répétons, le fait que beaucoup reste à faire.

L'avancée quant aux programmes de 2<sup>e</sup> cycle universitaire est aussi particulièrement intéressante. Au total, neuf des 14 pays, dont quatre pays africains, offrent dorénavant un programme de 2<sup>e</sup> cycle en sciences infirmières. De plus, grâce à la création de masters en pratique infirmière avancée en France dans diverses spécialités professionnelles, la pratique infirmière avancée commence à s'y déployer; les textes législatifs en faveur de la création d'une section « sciences infirmières » au Conseil national des universités, dans la discipline des sciences de la santé, sont imminents.

L'étude réalisée par Morin (2018) pour le SIDIIEF présente six compétences en lien avec l'exercice d'une pratique infirmière avancée : la pratique clinique directe, la consultation, guidance et coaching, le leadership clinique, professionnel et systémique, la pratique basée sur des preuves issues de la recherche, la collaboration intra et interprofessionnelle ainsi que la prise de décision éthiquement éclairée. Ces compétences sont au cœur des énoncés stratégiques du SIDIIEF sur la pratique infirmière avancée qui s'exerce, selon Morin (2018), dans deux rôles principaux : celui d'infirmière clinicienne de pratique avancée et celui d'infirmière praticienne. La formation de maîtrise/master universitaire en sciences infirmières, un leadership d'influence et des habiletés



politiques avancées, une vision systémique et une approche de changement planifié, ainsi qu'une reconnaissance légale et réglementée sont au nombre de ces énoncés stratégiques.

Au regard de la **troisième recommandation**, diverses initiatives sont en cours pour le rehaussement de la formation des infirmières et des autres professionnels de la santé en Afrique francophone. Ces initiatives sont encouragées par l'Organisation Ouest Africaine de la Santé [OOAS] (2014) qui souhaite l'adoption d'une harmonisation de la formation infirmière par la filière License Maîtrise Doctorat [LMD]. Cette volonté de réforme en formation infirmière est réalisée de façon concertée avec le Réseau pour l'excellence de l'enseignement supérieur en Afrique de l'Ouest (REESAO) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). En partenariat avec des organisations nationales et internationales, telles que l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), le REESAO et le CEDEAO offrent leur soutien à la mise en place de la filière LMD. L'OOAS (2014), quant à elle, propose un cursus de formation harmonisé pour les infirmières et sages-femmes des pays membres de la CEDEAO. Cette formation vise à préparer les infirmières et les sages-femmes à répondre aux défis actuels de santé des populations, à faciliter la mobilité des professionnels ainsi qu'à offrir des programmes de formation par compétences comme approche d'enseignement (OOAS, 2014). Le document paru en 2014 sert de cadre de référence pour les pays d'Afrique de l'Ouest à la mise en place d'une formation infirmière au niveau du premier cycle universitaire.

**Il demeure que l'important écart en matière de formation infirmière, à la défaveur des pays francophones, persiste.** Des ressources seront nécessaires pour que l'écart se rétrécisse autant en qualité qu'en quantité. Également, la volonté politique de reconnaître la discipline infirmière à part entière reste à gagner pour qu'une formation soit offerte aux nouvelles infirmières à la hauteur des exigences de leur profession et dans certains pays pour que la recherche soit reconnue et soutenue.

## GRANDES CONCLUSIONS

- ✓ De manière générale, une tendance vers la formation universitaire des infirmières et des infirmiers dans tous les pays francophones incite à reconnaître l'importance de la concertation et de prises de position internationales. Il importe de poursuivre les efforts stratégiques et de dresser un portrait de l'état de la formation de manière périodique. Un enjeu qui pourrait être examiné dans le futur serait le développement de la compétence numérique des infirmières et la préparation des enseignants au changement de paradigme dans la formation. Également, l'évolution de la formation dans les pays qui ont un double niveau de formation initiale, une situation qui s'est ancrée avec le temps, serait à suivre. Il pourrait être intéressant de croiser les situations semblables et de proposer des pistes communes d'évolution vers la formation universitaire, dans le respect de chacun des pays.
- ✓ Un intérêt grandissant pour la pratique infirmière avancée a été observé et il se concrétise par un soutien des diverses instances, tant pour l'ouverture de programmes de maîtrise/master que pour la législation et la reconnaissance des diplômées de ces programmes. Il y aurait lieu de s'assurer que l'ensemble des nouvelles infirmières reçoivent une formation de premier cycle universitaire (baccalauréat/bachelor/licence) afin de répondre aux exigences des besoins de santé et de soins des populations ainsi qu'aux besoins de recrutement pour la pratique infirmière avancée.
- ✓ La discipline infirmière s'ancre dans la francophonie au fil de la préparation universitaire d'un plus grand nombre d'infirmières. Elle s'observe par la recherche infirmière diffusée dans des revues scientifiques autant en français qu'en anglais et par la structuration en vue de l'ouverture de nouveaux programmes de doctorat en sciences infirmières. Il importe que ce développement se réalise en interdépendance entre pays afin de maintenir des standards de qualité équivalant aux autres disciplines.

## RÉFÉRENCES

- Aiken, L. H., Sloane, D. M., Bruyneel, L., Van den Heede, K., Griffiths, P., Busse, R., ...et McHugh, M. D. (2014). Nurse staffing and education and hospital mortality in nine European countries: a retrospective observational study. *The Lancet*, 383(9931), 1824-1830. Doi : [https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(13\)62631-8](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(13)62631-8)
- Association canadienne des écoles de sciences infirmières [ACÉSI] (2015). *Cadre national de l'ACÉSI sur la formation infirmière: Rapport final*. Ottawa, Ontario: ACÉSI.
- Association canadienne des écoles de sciences infirmières [ACÉSI] (2012). *Compétences en informatique infirmière requises par les infirmières autorisées pour accéder à la pratique*. Ottawa, Ontario : Inforoute Santé du Canada.
- Bourdoncle, R. et Lessard, C. (2003). Qu'est-ce qu'une formation professionnelle universitaire? Les caractéristiques spécifiques : programmes, modalités et méthodes de formation. *Revue Française de Pédagogie*, 142, 131-181.
- Centre d'innovation en formation infirmière (CIFI), FSI, Université de Montréal (2011). *Analyse et mise en contexte des profils de formation infirmière dans différents pays francophones*. Étude réalisée pour le Secrétariat international des infirmières et infirmiers de l'espace francophone (SIDIIEF). Montréal, Québec : SIDIIEF.
- Centre FERASI (2013). *Aligner la formation initiale des infirmières aux besoins de santé et de soins de la population québécoise et aux défis du système de santé - une étude comparative*. Rapport sommaire, volets 1, 2 et 3). Montréal, Québec : Auteurs.
- Comité d'entente des formations infirmières et cadres [Céfiéc] (2017). *L'intégration des formations en santé à l'université. Les 11 propositions du Céfiéc*. Paris, France : Auteurs.
- Coster, S., Watkins, M., et Norman, I. J. (2018). What is the impact of professional nursing on patients' outcomes globally? An overview of research evidence. *International Journal of Nursing studies*, 78, 76-83. Doi : <https://doi.org/10.1016/j.ijnurstu.2017.10.009>
- Frenk, J., Chen, L., Bhutta, Z. A., Cohen, J., Crisp, N., Evans, T., ... et Kistnasamy, B. (2010). Health professionals for a new century: transforming education to strengthen health systems in an interdependent world. *The Lancet*, 376(9756), 1923-1958. Doi : [https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(10\)61854-5](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(10)61854-5)
- Haute École Spécialisée de Suisse occidentale [HES-SO] (2018). *Profil de qualifications des formations en soins infirmiers. Prise de position des Hautes Écoles du domaine santé de la HES-SO*. Lausanne, Suisse : Auteurs.
- Jogerst, K., Callender, B., Adams, V., Evert, J., Fields, E., Hall, T., ... et Simon, L. (2015). Identifying interprofessional global health competencies for 21st-century health professionals. *Annals of Global Health*, 81(2), 239-247. Doi : <https://doi.org/10.1016/j.aogh.2015.03.006>
- Lessard, C. et Bourdoncle, R. (2002). Qu'est-ce qu'une formation professionnelle universitaire? Conceptions de l'université et formation professionnelle. *Revue Française de Pédagogie*, 139, 131-154.
- Liao, L. M., Sun, X. Y., Yu, H., et Li, J. W. (2016). The association of nurse educational preparation and patient outcomes: Systematic review and meta-analysis. *Nurse Education Today*, 42, 9-16. Doi : <https://doi.org/10.1016/j.nedt.2016.03.029>
- Morin, D. (2018). *La pratique infirmière avancée : vers un consensus au sein de la francophonie*. Étude réalisée pour le Secrétariat international des infirmières et infirmiers de l'espace francophone (SIDIIEF). Montréal, Québec : SIDIIEF.
- Murray, T. A. (2018). Nursing education: Our iceberg is melting. *Journal of Nursing Education*, 57(10), 575-576. Doi : <https://doi.org/10.3928/01484834-20180921-01>.
- National Academies of Sciences, Engineering, and Medicine. (2018). Improving Health Professional Education and Practice Through Technology: Proceedings of a Workshop. *National Academies Press*.

Organisation internationale de la Francophonie (2014). *Cadre stratégique de la Francophonie 2015-2022*. Service des conférences internationales de l'OIF : Sommet de Dakar, 29-30 novembre 2014.

Organisation mondiale de la Santé [OMS] (2013). Transforming and scaling up health professionals' education and training: World Health Organization guidelines 2013. *World Health Organization*. Repéré à : [http://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/93635/9789241506502\\_eng.pdf?sequence=1](http://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/93635/9789241506502_eng.pdf?sequence=1)

Organisation Ouest Africaine de la Santé [OOAS] (2014). *Curriculum de formation harmonisé des infirmières et sages-femmes des pays membres de la CEDEAO : Licence en sciences infirmières et obstétricales*. Repéré à <https://www.wahooas.org/web-ooas/sites/default/files/publications/1093/curriculumharmonisedeformationdesinfirmiersetsage-femmes.pdf>

ORPHEUS/AMSE/WFME Task Force. (2014). Standards for PhD Education in Biomedicine and Health Sciences in Europe: A proposal from ORPHEUS - AMSE - WFME. *Copenhagen: Narayana Press*.

Pepin, J. (2018, 6-7 novembre). *Formation universitaire des infirmières et infirmiers : Urgence d'agir*. Communication au Colloque 2018 de l'Agence Universitaire de la Francophonie, Bruxelles, Belgique.

Pepin, J., Larue, C., Allard, É., et Ha, L. (2015). *La discipline infirmière : une contribution décisive aux enjeux de santé*. Étude réalisée pour le Secrétariat international des infirmières et infirmiers de l'espace francophone (SIDIEF) par le Centre d'innovation en formation infirmière (CIFI), FSI, Université de Montréal. Montréal, Québec : SIDIEF.

Secrétariat international des infirmières et infirmiers de l'espace francophone [SIDIEF] (2011). *La formation universitaire des infirmières et infirmiers, une réponse aux défis des systèmes de santé*. Mémoire adopté par le conseil d'administration du SIDIEF. Montréal, Québec : SIDIEF.

Sloane, D. M., Smith, H. L., McHugh, M. D. et Aiken, L. H. (2018). Effect of changes in hospital nursing resources on improvements in patient safety and quality of care. *Medical Care*. 56(12), 1001-1008. Doi : <https://doi.org/10.1097/MLR.0000000000001002>

Snibsøer, A. K., Graverholt, B., Nortvedt, M. W., Riise, T., et Espehaug, B. (2018). Evidence-based practice profiles among bachelor students in four health disciplines: a cross-sectional study. *BMC Medical Education*, 18(1), 210. Doi : <https://doi.org/10.1186/s12909-018-1319-7>

## Annexe 1 : Instrument de collecte d'informations (2017)

Personne(s) ayant procédé à la mise à jour du document : (nom et fonction)

Nom	Fonction
<b>Nouveaux éléments à compléter</b>	
Existe-t-il un ordre infirmier ou une association professionnelle qui assume un leadership sur la réglementation de la pratique infirmière dans votre pays ou est un interlocuteur auprès du ministère de la Santé?	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non <i>Nom de l'ordre ou de l'association nationale :</i>
Si oui, l'adhésion à l'ordre professionnel/association professionnelle est-elle obligatoire ou facultative?	<input type="radio"/> Obligatoire <input type="radio"/> Facultative <i>Commentaires :</i>
La pratique infirmière est-elle encadrée par une loi et si oui, laquelle?	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non <i>Nom de la loi :</i> <i>Commentaires :</i>
Une nouvelle infirmière doit-elle, après sa diplomation, obtenir un permis d'exercice et si oui, quelles sont les procédures de reconnaissance, par exemple : un examen professionnel, autres.	<i>Permis d'exercice :</i> <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non <i>Commentaires :</i> Examen d'entrée : <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non <i>Commentaires :</i>

Mise à jour du texte d'introduction à partir des réponses fournies lors du sondage de 2010

Mise à jour du tableau à partir des réponses fournies lors du sondage de 2010

Niveaux de qualification	Conditions de recrutement		Durée de la formation	Appellation du diplôme offert / <i>Titre professionnel</i>	Type d'institution *	Observations et nom des universités qui décernent le grade (D) ou qui sont partenaires (P)
	Diplôme exigé pour accéder à la formation d'infirmière	Années de scolarité requises				
Formation initiale						
(Enseignement secondaire Professionnel ou de 1 <sup>er</sup> cycle universitaire/supérieur)						
Spécialisation						
2 <sup>e</sup> cycle universitaire						
3 <sup>e</sup> cycle universitaire						

## Annexe 2 : Recensement des établissements supérieurs affiliés universitaires ou universités de l'espace francophone qui offrent au moins un programme de 1<sup>er</sup> cycle en sciences infirmières

Pays participants	Type d'institution
Belgique	Hautes écoles (non universitaires, mais parfois en partenariat avec les universités)
Burkina Faso	École nationale de santé en partenariat avec l'IFRISSE
Cameroun	Universités, Institut supérieur des sciences de la santé et Institut national des sciences appliquées
Canada-Québec	Universités
Canada-autres provinces	Universités ou collèges affiliés
Côte d'Ivoire	Institut national de formation des agents de santé (INFAS) - <i>réforme en cours</i>
France	Instituts de formation en soins infirmiers associés avec une université
Gabon	Institut national de formation d'action sociale et sanitaire (INFASS)
Liban	Universités
Maroc	Institut supérieur des professions infirmières et techniques de santé (ISPITS)
Roumanie	Universités
Suisse romande	Hautes Écoles Spécialisées de Suisse occidentale
Tunisie	Instituts supérieurs en sciences infirmières



4200, rue Molson, bureau 142, Montréal (Québec) H1Y 4V4 CANADA  
Téléphone : (++) 1 514.849.6060 - Télécopieur : (++) 1 514.849.7870  
[www.sidiief.org](http://www.sidiief.org)

© Secrétariat international des infirmières et infirmiers de l'espace francophone, 2019